

## Projets « Petits collectifs » 2012

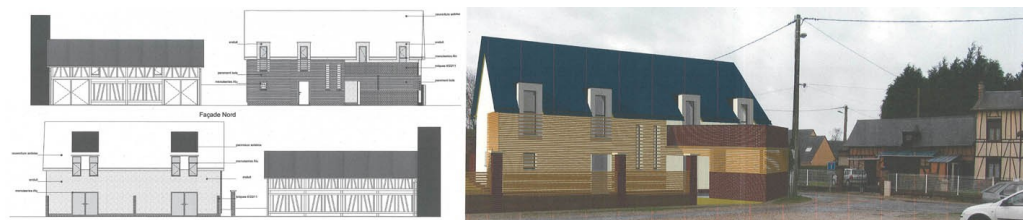
Le constat, pour les dossiers relatifs aux « petits collectifs » en centre-ville dans les communes de l'Eure couvertes par un périmètre lié aux monuments historiques, est assez similaire à celui qui est fait pour les équipements publics : le nombre de dossiers est très faible, si l'on exclut les réhabilitations d'immeubles déjà existants.

Ainsi, en terme de création d'immeubles comprenant de 3 à 10 logements, nous avons peut-être un voire deux dossiers par mois. Mais ceux qui nous parviennent sont de bonne facture et réussissent souvent le pari d'introduire une petite dose de modernité dans un ensemble bâti ancien plus vaste. Notons néanmoins qu'il s'agit souvent de constructions faites par des bailleurs sociaux qui font donc appel à des architectes.

Le premier exemple est celui de la construction de 15 logements au Neubourg (maîtrise d'ouvrage SILOGE). L'intérêt réside dans l'imbrication des volumes qui permet de réaliser un angle de rue réussi. C'est en effet un thème architectural compliqué à traité. L'apport par de la brique (souhaitée et expliquée dans le document d'urbanisme) et du bardage bois donne une belle impression d'ensemble.



Le deuxième porte sur la réalisation de deux logements à Routot (maîtrise d'ouvrage privée) où l'on assiste à une requalification réussie d'un bâtiment ancien. Là encore, l'usage du bois en claire-voie et de la brique apporte une plus-value.



Il faut noter que la qualité et la mise en oeuvre des matériaux choisis sont très importantes quand il s'agit de réaliser des ensembles de petits collectifs qui doivent venir « s'imbriquer » dans l'existant. Cela ne veut pas pour autant dire que les matériaux doivent être uniquement ceux des temps anciens mais que c'est par la recherche de matériaux à la longue durée de vie que le projet trouve son ancrage.

Cela est particulièrement notable au niveau des enseignes commerciales, même s'il s'agit ici d'un sujet connexe, au niveau des enseignes commerciales. Une enseigne de qualité fait avec des matériaux durables et ce, visiblement donne confiance aux acheteurs potentiels alors qu'une enseigne faite de plastique collé pourrait indiquer que le vendeur ne pense pas faire commerce très longtemps.

Enfin dans ce troisième exemple, nous touchons du doigt la construction de collectifs plus importants puisque comprenant 16 logements à Pont de l'Arche (maîtrise d'ouvrage SECOMILE). Le projet recherchait une forme de simplicité car l'environnement est relativement disparate en terme d'architecture et la volonté n'était pas de créer une disparité de plus. La qualité a porté sur les ouvertures et les volets ainsi que sur le détail des garde-corps des balcons.

